

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES ETCHEMINS  
RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)**

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 18 décembre 2019.

**Sont présents à cette séance :**  
M. Étienne Prévost  
M. Marcel Bégin  
M. André Ferland

**Sont absents à cette séance :**  
M. Réjean Bédard  
M. Simon Carrier-Tanguay

Tous formant quorum sous la présidence de Mme Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire.

M. Pierre Morneau, directeur général et Mme Émilie Goudreault, chargée de projet pour la régie des incendies du secteur Est des Etchemins, qui agira comme secrétaire de l'assemblée. assistent également à cette séance.

**Sont aussi présents à cette séance:**  
M. Gaétan Chabot, chef pompier de Saint-Cyprien  
M. Christian Chabot, Maire de Sainte-Justine

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, madame la présidente déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue.

79-12-19

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 18 décembre tel que modifié. (Les points 7.3 et 7.4 ont été ajouté au varia.)

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2019
- 4 - FINANCES Acceptation des comptes à payer de décembre 2019
- 5 - AFFAIRES COURANTES
  - 5.1 - Calendrier des réunions 2020
  - 5.2 - Remise du document - déclaration d'intérêt pécuniaire
- 6 - CORRESPONDANCE
- 7 - VARIA
  - 7.1 - Suivi - appel d'offres
  - 7.2 - Intervention du mois
  - 7.3 - Suivi: coûts de formation - pompiers embauchés avant la constitution de la RISEDE
  - 7.4 - Suivi des démarches - sous-contractant pour le devis d'appel d'offres
- 8 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**ADOPTÉE**

80-12-19

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 NOVEMBRE 2019**

**ATTENDU QU' IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE PRÉVOST, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 25 novembre 2019 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**81-12-19**

#### **4 - FINANCES Acceptation des comptes à payer de décembre 2019**

**ATTENDU QUE** dans la liste des comptes numéro 12-2019 figurait le montant pour le paiement des salaires des pompiers pour le mois de novembre 2019, mais que ce montant (8,603,42\$) n'était pas calculé dans le total de la liste approuvée;

**ATTENDU QUE** la liste des comptes numéro 12-2019 en date du 12 décembre 2019 dans laquelle figurent tous les comptes à accepter totalise un montant de: 23,889.96\$ suite à la correction du total;

**ATTENDU QUE** la liste des comptes ajoutés pour le mois de décembre 2019 en date du 18 décembre 2019 dans laquelle figurent tous les comptes ajoutés totalise un montant de : 8,951.97\$;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE PRÉVOST, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste corrigée des comptes no. 12-2019 et la liste des comptes ajoutés telles que présentées. Le total des comptes pour décembre 2019 s'élève à 33,514.75\$.

**QUE** le secrétaire-trésorier, M. Pierre Morneau soit autorisé à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste des comptes 12-2019 ainsi que la liste des comptes ajoutés.

**ADOPTÉE**

#### **5 - AFFAIRES COURANTES**

**82-12-19**

##### **5.1 - Calendrier des réunions 2020**

**ATTENDU QUE** les réunions du conseil de la régie se déroulaient les derniers jeudis de chaque mois en 2019 et cette journée occasionne des conflits d'horaire pour certains membres du conseil d'administration;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) accepte que les rencontres du conseil soit le troisième mercredi de chaque mois pour l'année 2020;

**QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte le calendrier des rencontres pour l'année 2020.;

Le calendrier des rencontres en annexe fait partie intégrante de cette résolution.

**ADOPTÉE**

##### **5.2 - Remise du document - déclaration d'intérêt pécuniaire**

Remise du document à remplir. Les documents ont été récupéré avant la fin de la réunion.

## **6 - CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

## **7 - VARIA**

83-12-19

### **7.1 - Suivi - appel d'offres**

**ATTENDU QU'**une demande d'addenda concernant le report de la date d'ouverture des soumissions a été formulée suite au dépôt de l'avis d'appel d'offres # 1321903 lancé sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 6 décembre 2019;

**ATTENDU QUE** la demande d'addenda a été reçue dans les délais prescrits;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. ANDRÉ FERLAND, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) approuve le report de la date d'ouverture des soumissions suite au dépôt d'une demande d'addenda de la part d'un soumissionnaire en lien avec l'appel d'offres # 1321903 sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'acquisition d'un camion autopompe.

**QUE** l'ouverture des soumissions est reportée au 20 janvier 2020; 14h.

## **ADOPTÉE**

### **7.2 - Intervention du mois**

Remise du tableau des sorties

### **7.3 - Suivi: coûts de formation - pompiers embauchés avant la constitution de la RISEDE**

Lors de la constitution de la Régie des incendies du Secteur Est des Etchemins, il a été entendu que les coûts de formation non complétée des pompiers engagés par les municipalités avant le début des opérations de la régie seraient à la charge de la municipalité concernée.

Par conséquent, le remboursement de la formation "Pompier 1" de M. Marc-André Couture par la MRC des Etchemins relativement à l'aide financière du Ministère de la sécurité publique a été remis à la municipalité de Saint-Camille, qui avait assumé les dépenses depuis le début de sa formation.

### **7.4 - Suivi des démarches - sous-contractant pour le devis d'appel d'offres**

Suite à la révision du devis d'appel d'offres effectuée par Mme Nicole Mathieu, directrice de la municipalité de Saint-Camille, un avis juridique a été demandé à la firme Morency, société d'avocats avec laquelle nous avons une entente de services. Comme certains ajustements ont dû être fait afin de rendre conforme le devis d'appel d'offres produit par le consultant, M. Dan Roy, et que ces démarches ont occasionnées des dépenses imprévues, il est entendu que le directeur de la Régie, M. Pierre Morneau, négociera un ajustement sur la facture finale du susdit consultant.

Le montant du dernier versement devra être approuvé par le conseil d'administration de la régie avant que le chèque soit émis.

## **8 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

**84-12-19**

## **9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE PRÉVOST, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS** de procéder à la levée de la séance à 18H25.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Marielle Lemieux, présidente

\_\_\_\_\_  
Pierre Morneau, directeur général  
et secrétaire-trésorier